



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Marche unique

Question écrite n° 14330

Texte de la question

M François Bayrou appelle l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés prochaines dues à la concurrence des cabinets étrangers, essentiellement anglo-saxons, exercée à l'échéance du 1er janvier 1993 envers certaines professions (avocats, conseils juridiques). Une inadaptation incontestable des règles régissant ces professions explique en grande partie les craintes éprouvées. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les modifications qu'il compte apporter afin d'adapter les conditions d'exercice de ces fonctions.

Texte de la réponse

Reponse. - Soucieux de mettre les professions juridiques et judiciaires en mesure de faire face à l'échéance européenne de 1993, le ministre de la justice, garde des sceaux, et le ministre des affaires européennes ont confié à M Dominique Saint-Pierre, avocat au barreau de Lyon, ancien député, une « mission d'étude sur l'Europe et les professions du droit ». M Saint-Pierre a constitué un groupe de travail comprenant un député, un professeur de droit, des représentants des ministères de la justice et des affaires européennes ainsi que des professions concernées. Il s'est préoccupé en priorité du rapprochement des avocats et des conseils juridiques, de la réglementation de l'exercice du droit et de l'exercice des professions libérales sous forme de sociétés de capitaux à objet civil. Ses réflexions seront contenues dans un rapport qu'il doit déposer à la fin du mois de juin. Les textes législatifs mettant en œuvre les mesures que le Gouvernement aura alors arrêtées, après une ultime concertation avec les professionnels, pourraient être déposés au Parlement au cours de l'automne en vue de leur examen lors de la session de printemps de 1990.

Données clés

Auteur : [M. Bayrou François](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14330

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2639